



**SÉANCE THÉMATIQUE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES MEMBRES
DANS LE DOMAINE DE LA RÉGLEMENTATION:
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE¹**

14 JUIN 2016

RAPPORT DES MODÉRATEURS AU COMITÉ OTC

Le présent rapport a été présenté par les modérateurs² de cette séance thématique du Comité OTC de l'OMC à la réunion des 15-16 juin 2016.

Lors du septième examen triennal, les Membres sont convenus de continuer à tenir des séances thématiques, en même temps que les réunions ordinaires du Comité.³ Ils sont convenus de consacrer la séance thématique du 14 juin 2016 sur la **coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation** au thème de l'efficacité énergétique.⁴ Les exposés résumés ci-après, ainsi que des enregistrements audio, seront publiés sur le site Web de l'OMC.⁵

Table ronde n° 1 Utilisation des normes et des procédures d'évaluation de la conformité dans le domaine de l'efficacité énergétique

1.1. Cette table ronde animée par **Mme Esther Peh** (Singapour) portait sur l'utilisation des normes par les organismes de réglementation pour promouvoir l'efficacité énergétique des produits, ainsi que sur les approches suivies pour faciliter l'acceptation des résultats de l'évaluation de la conformité de ces produits. Les exposés ci-après ont été présentés.

1.2. **Mme Melanie Slade**⁶ a souligné l'importance de l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle a indiqué que, d'après une analyse de l'AIE, les normes d'efficacité énergétique deviendront de plus en plus importantes en raison de leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, adopté en 2015 au titre de la CCNUCC. De plus, la part de la consommation d'énergie assujettie à une réglementation obligatoire sur l'efficacité énergétique devrait augmenter considérablement au cours des prochaines décennies. L'intervenante a ajouté que, en raison de la forte croissance de la demande énergétique dans les économies émergentes (en particulier en Chine et en Inde), il convenait de recentrer l'attention sur l'efficacité énergétique afin de proposer des voies au moindre coût vers la décarbonisation. Elle a souligné que l'un des principaux objectifs des politiques en matière d'efficacité énergétique était la contribution à la diminution de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, mais que ces politiques pouvaient également se traduire par une amélioration du niveau de vie et une réduction des besoins en investissements dans les systèmes d'approvisionnement en énergie. La coopération dans le domaine de la réglementation de

¹ La liste des intervenants figure dans le document JOB/TBT/169.

² Mme Esther Peh (Singapour) et M. Alejandro Buvinic (Chili). Les rapports sont présentés par les modérateurs sous leur propre responsabilité.

³ G/TBT/37, paragraphe 8.3.

⁴ Voir le fax envoyé par la Présidente le 17 mars 2016.

⁵ https://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/tbt_f.htm.

⁶ Administratrice en chef de programme, efficacité énergétique des économies émergentes, Agence internationale de l'énergie (AIE). Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/161.

l'efficacité énergétique est importante aux fins de la réduction des coûts des appareils à haut rendement énergétique pour les consommateurs du monde entier. Il est prioritaire que les économies en développement qui fabriquent des produits consommateurs d'énergie adoptent des normes minimales de performance énergétique dans la mesure où celles-ci sont fixées à des niveaux appropriés à leurs marchés. Des calendriers transparents prévoyant un renforcement progressif de ces normes permettraient aux fabricants d'améliorer leurs produits dans des délais raisonnables.

1.3. **M. Adrian O'Connell**⁷ a indiqué que les objectifs de l'OMC en matière de commerce et d'environnement convergeaient avec l'objectif de développement durable 17 des Nations Unies consistant à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable. L'énoncé ci-après, en particulier, figure dans l'objectif 17: "Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement ...". L'intervenant a souligné le rôle de l'ISO et de la CEI, deux des principales organisations internationales qui élaborent et gèrent les normes d'efficacité énergétique pour un certain nombre de produits comme les appareils électroménagers, les lampes et les autres appareils d'éclairage, et l'équipement de production de l'énergie solaire. Il a fait part de l'expérience de la mise en œuvre par l'Australie du Programme pour l'efficacité énergétique des équipements (E3), qui consiste à appliquer les normes minimales existantes de performance énergétique des appareils électriques (par exemple les climatiseurs, les téléviseurs, les réfrigérateurs, les lave-linges et sèche-linges, etc.). Il a dit que l'une des principales difficultés à surmonter en matière d'efficacité énergétique était la complexité du domaine et de la recherche d'un consensus entre toutes les parties prenantes sur les normes. Cependant, il a ajouté que l'adoption de normes minimales de performance énergétique par les Membres de l'OMC, par le biais des organismes nationaux de normalisation, était l'une des principales possibilités d'assurer l'efficacité énergétique des appareils électriques. Enfin, il a dit que les normes d'efficacité énergétique de l'ISO et de la CEI ne visaient pas uniquement les produits, et a fait référence à d'autres normes telles que celles qui concernaient les systèmes de gestion de l'énergie et de l'environnement.

1.4. **M. Liu Meng**⁸ a indiqué que, depuis la fin des années 1980, 64 normes nationales obligatoires en matière d'efficacité énergétique avaient été élaborées en Chine, notamment pour les appareils ménagers, le matériel d'éclairage, les appareils commerciaux, l'équipement industriel et le matériel de bureau. Ces normes sont fondées sur les valeurs minimales admissibles d'efficacité énergétique (pour éliminer les produits qui consomment beaucoup d'énergie), les degrés d'efficacité énergétique (programmes d'étiquetage visant à informer le consommateur) et un indice permettant d'évaluer les produits économes en énergie (programme de certification). S'agissant des résultats obtenus au moyen des normes d'efficacité énergétique, en 2012, les économies d'énergie cumulées réalisées grâce à 20 normes d'efficacité énergétique étaient estimées à 900 TWh (9 fois la capacité de production de la centrale hydroélectrique des Trois-Gorges en 2012). De plus, après 7 ans (2005-2012) de mise en œuvre, le Programme chinois d'étiquetage énergétique a, d'après des estimations, permis de réaliser des économies d'énergie cumulées de quelque 420 TWh, soit 30 millions de tonnes de CO₂. En revanche, il existe des difficultés de taille telles que, par exemple, les différences manifestes entre les étiquettes sur le plan de la forme et des degrés d'efficacité énergétique. L'intervenant a suggéré d'encourager les Membres à adopter les méthodes d'essai de l'ISO et de la CEI, et de promouvoir la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais en laboratoire ainsi que l'utilisation d'étiquettes électroniques à code QR. Il a également suggéré de renforcer les capacités des Membres en développement.

1.5. **M. Wayne Morris**⁹ a dit que l'Association des fabricants d'appareils ménagers (Association of Home Appliance Manufacturers – AHAM) comptait 150 fabricants. Il a ajouté que les normes contribuaient à la réalisation des objectifs d'efficacité énergétique à plusieurs égards. Premièrement, elles permettent aux fabricants de mesurer l'efficacité énergétique. Deuxièmement, elles permettent aux organismes de réglementation de comparer les valeurs pour les produits et de fournir des mesures exactes. Troisièmement, elles donnent aux consommateurs la possibilité de

⁷ Directeur adjoint de Standards Australia.

⁸ Directeur adjoint du Département des économies d'énergie de l'Institut chinois de normalisation, animateur du Groupe de travail ISO/TC 257/WG3, sur les normes en matière d'efficacité énergétique en Chine: réalisations et difficultés rencontrées. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/144.

⁹ Vice-Président de l'Association des fabricants d'appareils ménagers (Association of Home Appliance Manufacturers – AHAM), chargé des opérations techniques et des normes. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/147. Les données sur l'efficacité énergétique pouvant être consultées par les consommateurs sont accessibles à l'adresse suivante: www.ahamverifide.org.

comparer les produits. M. Morris a également fait état de difficultés liées, par exemple, à l'obtention de renseignements, au délai d'élaboration des normes et des règlements et aux besoins des pays en développement. Il a aussi fourni des précisions sur l'application des normes d'efficacité énergétique et a souligné l'importance de l'utilisation des normes internationales, régionales et privées. Enfin, il a traité de questions relatives à l'évaluation de la conformité, notamment la certification par des tierces parties privées et les systèmes de vérification, et le programme Verifide de l'AHAM.

1.6. **Mme Sauw Kook Choy**¹⁰ a décrit le fonctionnement coordonné des trois piliers de l'infrastructure qualité de Singapour, c'est-à-dire les normes, l'évaluation de la conformité et la réglementation, qui vise à réaliser les objectifs des politiques publiques et à inspirer la confiance dans les produits, les entreprises et les services nationaux. Singapour s'est engagée à réduire ses émissions de 36% d'ici à 2030 dans le cadre des engagements pris au titre de la CCNUCC. En raison de la petitesse de Singapour, ses sources d'énergie alternatives sont limitées et son électricité est en très grande partie produite au moyen de gaz naturel. Par conséquent, l'accroissement de l'efficacité énergétique par le recours à des instruments tels que les meilleures pratiques, les normes et les règlements obligatoires est déterminant aux fins du respect de cet engagement. SPRING, un organisme qui relève du Ministère du commerce et de l'industrie, réunit des représentants de l'industrie, des organismes de réglementation, des milieux universitaires et des consommateurs afin d'identifier, d'élaborer et de promouvoir les normes d'efficacité énergétique. La priorité est donnée aux normes internationales, lorsqu'elles sont applicables, mais, en l'absence de telles normes, des normes nationales sont élaborées compte tenu des besoins locaux et de la technologie existante. Par exemple, les organismes de réglementation se fondent sur les normes d'efficacité énergétique pour définir i) les meilleures pratiques concernant les systèmes de gestion de l'énergie (ISO 50001), ii) la performance énergétique minimale des équipements utilisés dans les bâtiments, iii) les méthodes d'essai utilisées pour les appareils ménagers et iv) les critères d'évaluation du label vert (Green Mark) dans le but d'accélérer la construction de bâtiments écologiques. Le programme Green Mark, qui a été introduit en 2005, vise à favoriser les bâtiments éocompatibles. À ce jour, plus de 1 500 bâtiments ont été certifiés dans le cadre de ce programme, qui permet également de réduire les coûts d'électricité, de sorte que tout le monde y trouve son compte.

1.7. **M. Jay Taylor**¹¹ a axé son intervention sur l'évolution de l'efficacité énergétique des centres de données et a fait part de son expérience en tant que Président du Comité technique ISO/IEC JTC 1, Sous-Comité 39, concernant le développement durable au service et au moyen des technologies de l'information et de l'initiative "Green Grid – Global Harmonization of Data Center Energy Efficiency Metrics" (réseau vert – harmonisation à l'échelle mondiale des mesures de l'efficacité énergétique des centres de données). Il a indiqué que la situation mondiale de la réglementation et des normes concernant les centres de données était complexe du fait de l'intervention de nombreux organismes de normalisation et de réglementation et de la nécessité d'une adaptation en fonction des différences climatiques. Par exemple, des systèmes de refroidissement sans évaporation sont nécessaires dans les zones pauvres en eau comme le Texas et d'autres zones au climat aride. Dans ce domaine, les normes minimales de performance énergétique permettent d'économiser l'énergie. Il existe des normes internationales permettant de mesurer l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale, par exemple la norme CEI 62623 (Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables – Mesure de la consommation d'énergie) et la norme CEI 30134-2 concernant l'efficacité dans l'utilisation de la puissance des centres de données. En parallèle, des programmes volontaires et des partenariats public-privé comme le programme ENERGY STAR de l'EPA des États-Unis, le programme ENERGY STAR de l'UE, le programme "Top Runner" du Japon, et le programme "Better Buildings" (des bâtiments meilleurs) du Département de l'énergie des États-Unis ont réussi à aller au-delà des exigences et des efforts minimaux et ainsi à accroître davantage l'efficacité énergétique. Toutefois, l'intervenant a dit qu'un renforcement excessif des normes minimales de performance énergétique dans le but d'accroître les économies d'énergie risquait d'être contreproductif et, en fait, de freiner l'innovation industrielle et la performance des produits. Par exemple, l'énergie nécessaire à l'installation et à la connexion d'appareils qui reconnaissent les réseaux (comme dans l'Internet des objets) n'est pas

¹⁰ Directrice générale adjointe de SPRING Singapour. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/160.

¹¹ Schneider Electric, États-Unis et Président du Comité technique ISO/IEC JTC 1, Sous-Comité 39, concernant le développement durable au service et au moyen des technologies de l'information. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/148.

liée à l'utilisation prévue des appareils, mais doit néanmoins être prise en compte dans la réglementation relative aux normes minimales de performance énergétique.

1.8. **M. David Hanlon**¹² a souligné qu'il était possible de réduire de 10% la consommation d'électricité à l'échelle mondiale en adoptant une nouvelle technologie pour les moteurs industriels ainsi que des pratiques opérationnelles simples mais efficaces. 30% de la consommation mondiale d'électricité était attribuable aux moteurs électriques utilisés par les industries, généralement pour le pompage, les mouvements mécaniques, la ventilation et la compression. Des économies d'énergie pouvaient être réalisées du fait que leur taille, leur vitesse et leur fonctionnement étaient rarement optimaux. Premièrement, les moteurs qui consommaient beaucoup d'électricité pourraient être remplacés par de nouveaux moteurs qui en consomment peu. La norme internationale de la CEI IEC 60034-30 énonçait trois catégories d'efficacité énergétique pour les moteurs à cage. L'Union européenne avait adopté cette norme et imposé la catégorie d'efficacité énergétique la plus élevée pour tous les nouveaux moteurs installés depuis le 1^{er} janvier 2015. Deuxièmement, il était possible de contrôler plus efficacement les moteurs, par exemple en ayant recours à des variateurs de vitesse, à des dispositifs de démarrage souple et à de simples régulateurs marche-arrêt automatiques. L'utilisation de nouveaux moteurs économes en énergie et de régulateurs et l'adoption de pratiques opérationnelles efficaces permettaient de réduire considérablement les coûts et la consommation d'énergie, soit de 30 à 50% d'après des exemples fournis par l'industrie. De plus, étant donné que le coût d'achat des nouveaux moteurs et régulateurs ne représentait qu'environ 4% de leur coût d'utilisation pour toute leur durée de vie, ces options étaient tout à fait justifiées d'un point de vue économique. Pour réaliser ces économies, il fallait informer l'industrie et l'encourager à s'engager volontairement sur la voie de l'adoption de nouvelles technologies en lui offrant des mesures incitatives (comme des allègements fiscaux) et en facilitant l'accès à cette technologie par la simplification des formalités à remplir concernant les échanges, l'importation et la réglementation. En parallèle, la poursuite de l'utilisation des vieux moteurs qui consomment beaucoup d'énergie devait être découragée en renforçant les formalités réglementaires, les pénalités et les autres mécanismes appropriés disponibles. Par conséquent, l'approche de la carotte et du bâton était nécessaire. Abordant la question de l'étiquetage énergétique, l'intervenant a souligné la multitude d'étiquettes nationales et régionales et a demandé si le Comité OTC, qui avait récemment célébré ses 20 ans d'action en faveur de l'harmonisation internationale des normes, traiterait cette question comme un obstacle technique au commerce au cours des prochaines années. Au niveau de la CEI, l'élaboration d'une étiquette mondiale avait été débattue quelques années auparavant, mais l'idée avait été abandonnée faute de soutien, peut-être parce que certains craignaient que le projet n'ajoute une autre étiquette à celles qui existaient.

1.9. **M. Edoardo Gianotti**¹³ a souligné la nécessité d'harmoniser à l'échelle mondiale les règlements concernant les véhicules. Il a mentionné les difficultés de nature réglementaire liées à la synchronisation de l'élaboration des nouvelles prescriptions techniques avec le développement des nouvelles technologies. Il a présenté les trois accords administrés par le Forum mondial, qui concernent l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces utilisées sur un véhicule à roues, et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations (accords de 1958, 1997 et 1998). Il a exposé brièvement les raisons de l'adoption de ces accords ainsi que leur couverture géographique. Il a ensuite présenté la structure du Groupe de travail WP.29 et fourni des précisions sur ses activités dans le domaine de l'efficacité énergétique, par exemple la table ronde de 2010 sur le changement climatique et les transports et le modèle ForFITS, utilisé pour établir des prévisions relatives aux activités, à la consommation d'énergie et aux émissions de CO₂ à partir de différents scénarios économiques et interventions des pouvoirs publics. Un nouveau règlement technique sur la sécurité des véhicules électriques, élaboré dans le cadre de l'Accord de 1998, serait vraisemblablement parachevé en 2017, et la plupart des dispositions de ce règlement devraient être transposées dans les législations nationales dans une optique d'harmonisation, ce qui ouvrirait la voie à la production en série de véhicules électriques à l'échelle mondiale.

¹² Secrétaire du Bureau d'évaluation de la conformité de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/145.

¹³ CEE-ONU, Division des transports durables, Section de la réglementation des véhicules et de l'innovation dans les transports, Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29). Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/150.

1.10. **Mme Elsabe Steyn**¹⁴ a décrit les efforts déployés par les gouvernements pour influencer les politiques en matière d'énergie et de changement climatique en introduisant des programmes visant à favoriser le développement durable. Elle a donné des exemples de mesures fiscales et monétaires qui visent à encourager la diminution de la demande énergétique ou à pénaliser les comportements indésirables. Elle a présenté la norme SANS 50010:2011, norme nationale concernant la mesure et la vérification de l'efficacité énergétique, que l'Afrique du Sud avait élaborée afin d'appuyer l'introduction d'une incitation fiscale à l'efficacité énergétique. Au moment de son élaboration, cette norme n'avait pas d'équivalent à l'échelle internationale. Pour assurer la compétence des organismes chargés de cette mesure et de cette vérification, le Système national sud-africain d'accréditation (SANAS) avait également mis en œuvre un programme d'accréditation de ces organismes qui vérifiaient les économies des entreprises et des contribuables qui demandent à bénéficier d'incitations fiscales. L'intervenante a également souligné que le SANAS évaluait les facteurs qui témoignaient de la capacité d'une organisation de fournir des données d'inspection exactes et d'assumer la responsabilité de la confirmation de la vérification, notamment leur aptitude et leurs processus d'assurance qualité. Elle a présenté le processus d'accréditation des organismes chargés de mesurer et de vérifier l'efficacité énergétique, plus la procédure que le contribuable devait suivre pour obtenir le certificat d'incitation fiscale et le soumettre à l'Administration fiscale. La norme SANS 50010:2010 avait été utilisée aux fins de l'élaboration de la norme ISO 50015:2014.

1.11. **M. Doug Johnson**¹⁵ a souligné la diversité de la composition de l'Association des technologies grand public (Consumer Technology Association, CTA) et a dit que cette dernière souhaitait mobiliser l'ensemble des parties prenantes. Il a indiqué que la CTA avait trois objectifs: économiser l'énergie, protéger l'innovation et promouvoir la compatibilité avec les obligations commerciales internationales. Il a précisé que l'industrie des technologies grand public était caractérisée par la rapidité de l'évolution des technologies et de la demande des consommateurs, l'intensité de la concurrence et l'évolution des définitions de produit. Il s'ensuivait que la réglementation traditionnelle concernant l'efficacité énergétique reposant sur des limites obligatoires fixées par le gouvernement, ne convenait plus et que des approches flexibles, compatibles avec l'innovation et volontaires étaient nécessaires. M. Johnson a mentionné plusieurs domaines où, à son avis, il y avait des défis à surmonter et des possibilités à exploiter. Le premier défi consistait à ne pas imposer de règlement obligatoire fondé sur des normes minimales de performance énergétique lorsque d'autres approches seraient plus efficaces dans le cas des produits technologiques grand public. Il a souligné que les programmes volontaires, y compris, mais pas exclusivement, le programme ENERGY STAR, donnaient les meilleurs résultats. Une telle approche axée sur le marché contribuait à réaliser des économies d'énergie beaucoup plus rapidement que la réglementation traditionnelle, tout en soutenant l'innovation et la concurrence. Un autre défi concernait les normes relatives aux procédures d'essai de l'industrie, sur lesquelles les gouvernements devaient s'appuyer en évitant, là encore, de les figer dans la réglementation. M. Johnson a souligné l'importance de soumettre un produit à un essai et d'être en mesure de l'expédier partout. Un troisième défi était lié au marquage et à l'étiquetage. À cet égard, l'intervenant a dit souhaiter une flexibilité accrue, par exemple grâce à l'étiquetage électronique, et la reconnaissance d'approches et de protocoles internationaux. Le dernier défi consistait à éviter la certification par des tiers avant la commercialisation, qui engendrait des délais et des coûts importants pour l'industrie des technologies grand public. En terminant, il a dit qu'il était possible de recourir davantage aux accords volontaires et de les harmoniser à l'échelle mondiale afin de faciliter les échanges et d'atteindre les objectifs relatifs aux économies d'énergie. Les prescriptions obligatoires concernant l'efficacité énergétique des sources d'alimentation externes et des chargeurs de batteries, qui bénéficiaient du soutien de l'industrie, devraient également être harmonisées. M. Johnson a souligné l'importance du dialogue sur l'efficacité énergétique et la politique commerciale entre les gouvernements et les autres parties prenantes, qui ne se limitaient pas à l'industrie, et a mentionné la récente participation fructueuse de la CTA à des discussions bilatérales et multilatérales avec des gouvernements.

1.12. **M. Makoto Kubo**¹⁶ a présenté les accords multilatéraux de reconnaissance mutuelle de l'ILAC et de l'IAF et a expliqué comment ces réseaux mondiaux de laboratoires et d'organismes de

¹⁴ Système national sud-africain d'accréditation (SANAS). Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/146.

¹⁵ Association des technologies grand public (Consumer Technology Association). Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/149.

¹⁶ Conseiller principal, Office japonais d'accréditation (représentant l'ILAC et l'IAF). Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/155.

certification et d'accréditation contribuaient à faciliter les échanges en réduisant la répétition inutile d'évaluations de la conformité, le but étant que, au terme des essais, de l'inspection, de la certification ou de l'accréditation, les produits soient acceptés partout. Il a ensuite expliqué comment le réseau de l'ILAC et de l'IAF contribuait à l'efficacité énergétique par l'accréditation, y compris dans le cadre des accords multilatéraux de reconnaissance mutuelle de l'IAF au regard des normes ISO 14001 et ISO 14065. L'IAF a entrepris d'élargir le champ d'application de ses accords multilatéraux de reconnaissance mutuelle afin de soutenir la certification accréditée des systèmes de gestion de l'énergie au regard de la norme ISO 50001. Les membres de l'IAF assurent également divers services d'accréditation pour appuyer la vérification des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de programmes obligatoires et volontaires d'atténuation des émissions (par exemple le SEQE-UE et le MDP de la CCNUCC). Enfin, l'intervenant a souligné les bienfaits du réseau de l'ILAC et de l'IAF – pour les gouvernements, les entreprises et les consommateurs – s'agissant du soutien fourni aux organisations et pour les produits aux fins de la démonstration de l'amélioration des performances environnementales énergétiques.

1.13. Pour conclure, **Mme Esther Peh** (modératrice) a mis en lumière quatre grands thèmes traités par les intervenants de la première table ronde sur l'efficacité énergétique. Premièrement, il existait différents types de normes d'efficacité énergétique. Des normes portaient sur i) la performance énergétique minimale des produits; ii) les méthodes ou les procédures d'essai axées sur la performance énergétique; et iii) les systèmes de gestion de l'énergie. Tous les types de normes étaient importants pour les consommateurs, les entreprises et les organismes de réglementation. Deuxièmement, des normes s'appliquaient à divers produits et systèmes allant des appareils ménagers aux véhicules automobiles, ainsi qu'aux immeubles commerciaux et résidentiels et même aux centres de données pour les systèmes. Troisièmement, il était important d'aligner ces normes sur les normes internationales comme les normes d'efficacité énergétique de l'ISO et de la CEI. Cependant, des facteurs géographiques et climatiques influent sur la pertinence et l'applicabilité de ces normes. Enfin, Mme Peh a fait observer que l'acceptation de l'évaluation de la conformité était également importante. Pour faciliter l'acceptation des résultats des évaluations de la conformité, il était possible de recourir, entre autres choses, aux accords multilatéraux de reconnaissance mutuelle (comme ceux de l'ILAC et de l'IAF) et aux accords régionaux et bilatéraux volontaires, de même que renforcer la coopération entre les organismes de réglementation. Dans l'ensemble, Mme Peh estimait que la séance avait été une activité de partage de renseignements à la fois importante et intéressante qui avait permis aux Membres de bénéficier de l'expression de divers points de vue.

Table ronde n° 2: Expérience de coopération des organismes de réglementation dans le domaine de l'efficacité énergétique

1.14. Cette table ronde, animée par **M. Alejandro Buvinic (Chili)**, visait à permettre aux organismes de réglementation d'échanger des données d'expérience en matière de réglementation sur l'efficacité énergétique.

1.15. **Mme Laura Barhydt¹⁷** a indiqué que l'un des meilleurs moyens d'assurer l'efficacité énergétique était d'appliquer des normes obligatoires en la matière. Toutefois, l'efficacité énergétique était difficile à définir; ainsi, des mesures différentes étaient nécessaires pour des produits différents et les procédures d'essai devaient être élaborées soigneusement. Une norme établie pour des appareils fixait les niveaux de performance énergétique qu'ils devaient atteindre, et les fabricants devaient respecter la norme pour que leurs produits puissent être commercialisés aux États-Unis. L'intervenante a dit que les États-Unis communiquaient des renseignements et des données d'expérience dans diverses enceintes en vue de soutenir l'élaboration de bonnes politiques en matière d'efficacité énergétique, notamment l'initiative IEA-4E, l'Initiative pour le déploiement d'équipements et d'appareils ménagers superefficaces (SEAD), et les organismes nationaux et internationaux de normalisation, y compris l'ISO et la CEI.

¹⁷ Conseillère générale adjointe chargée de faire respecter les règles au Département de l'énergie des États-Unis, sur la participation du Département à l'Initiative pour le déploiement d'équipements et d'appareils ménagers superénergétiques (SEAD) et aux activités de l'AIE. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/151.

1.16. **M. Takuya Yasui**¹⁸ a décrit le programme japonais "Top Runner". Créé en 1998 au titre de la Loi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, ce programme fixait des normes qui favorisaient une grande efficacité énergétique pour un large éventail de produits (31 à l'heure actuelle). Le programme visait les équipements et le matériel utilisés dans les secteurs résidentiel et industriel et les transports, y compris les produits de construction. Depuis son lancement, le programme orienté vers l'objectif qui consistait à encourager les fabricants et les importateurs à parvenir à l'efficacité énergétique maximale, avait obtenu de bons résultats. Par exemple, l'efficacité énergétique des voitures particulières avait augmenté de plus de 60%. En évaluant les performances des fabricants et des importateurs sur la base d'une moyenne pondérée des produits, le programme assurait également la diversité des produits offerts sur le marché et permettait de promouvoir diverses innovations.

1.17. **M. Fabrizio Sacchetti**¹⁹ a présenté la politique de l'UE en matière d'efficacité énergétique. Un objectif en matière d'efficacité énergétique de 20% doit être atteint dans tous les États membres d'ici à 2020 par l'adoption d'un large éventail de mesures visant à utiliser plus efficacement l'énergie à tous les stades de la chaîne énergétique, de la production à la consommation finale. Ce train de mesures associe différents éléments, par exemple les exigences auxquelles doivent satisfaire les produits en matière de performance énergétique et d'étiquetage, la politique en matière de marchés publics "verts" et les mesures spécifiques visant le secteur de la construction, le secteur le plus énergivore dans l'UE (environ 40% de la consommation totale). À cet égard, il est possible de réduire considérablement la consommation d'énergie en établissant des exigences minimales pour les principaux éléments des bâtiments (chauffage, toit, etc.) ainsi que pour la construction et la rénovation. Les mesures appliquées dans l'ensemble de l'UE qui portent sur des aspects liés aux OTC concernent principalement les prescriptions en matière de performance énergétique des produits (éco-conception) (orientation du marché en autorisant uniquement la commercialisation des produits qui respectent les exigences minimales en matière d'efficacité énergétique; influencer l'offre), l'étiquetage énergétique (qui "tire" le marché; influence la demande). L'adoption de mesures harmonisées à l'échelle de l'UE se substitue aux interventions réglementaires des États membres dans ce domaine. Les critères d'intervention pour des catégories de produits spécifiques sont les suivants: un volume d'échanges important, des incidences environnementales notables et un fort potentiel d'économie d'énergie. À l'heure actuelle, un classement sur une échelle de A à G est utilisé pour l'étiquetage. Cependant, du fait que la plupart des produits sont actuellement classés dans la catégorie A en raison de la transformation du marché, une différenciation supplémentaire est effectuée au moyen du symbole "+": A+/A++/A+++ . Étant donné que cette pratique peut être une source de confusion pour le consommateur, l'UE est en train de réexaminer la directive sur l'étiquetage énergétique afin de rétablir le classement simple (A à G) sur l'étiquette de tous les produits de manière à aider le consommateur à identifier plus facilement les produits les plus efficaces. L'UE réévaluerait périodiquement le classement pour s'assurer qu'il continue de refléter la réalité du marché. S'agissant de l'évaluation de la conformité, il a été souligné que la déclaration de conformité du fournisseur s'appliquait tant aux exigences en matière d'écoconception qu'à celles concernant l'étiquetage.

1.18. **M. Christopher O'Toole**²⁰ a indiqué que la réglementation canadienne en matière d'efficacité énergétique portait sur un large éventail de catégories de produits et faisait référence à des normes minimales obligatoires de performance énergétique. Ces normes étaient considérées comme un moyen rentable de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et ont été particulièrement efficaces en entraînant le retrait des produits les moins écoénergétiques du marché. M. O'Toole a fait observer que, dans le domaine de l'efficacité énergétique, le Canada s'inspirait surtout des normes établies ailleurs et que son approche en matière de réglementation consistait dans une large mesure à reprendre les normes nationales du Département de l'énergie des États-Unis. Cependant, il a indiqué que l'industrie, dans le cadre de sa participation aux travaux du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation (CCR), avait récemment constaté que des écarts résultant de la non-harmonisation de ces normes, commençaient à apparaître, ce qui augmentait les coûts des entreprises (duplication des essais et circuit de distribution distinct pour chaque destination d'exportation) et

¹⁸ Département du système commercial multilatéral; Bureau de la politique commerciale; Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie du Japon. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/143.

¹⁹ Commission européenne, Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/162.

²⁰ Directeur adjoint, Affaires mondiales Canada.

entraînaient la confusion du consommateur du fait que les valeurs de consommation indiquées sur les étiquettes énergétiques obligatoires variaient en raison de méthodes d'essai différentes. Cela avait amené le CCR, un forum bilatéral réunissant des organismes de réglementation qui est également un lieu de concertation avec les parties prenantes, y compris des sociétés multinationales, à entreprendre des travaux sur la question. M. O'Toole a ajouté que le renforcement de la coopération et la plus grande ouverture des canaux de communication favorisée par le CCR avaient également amené le Canada à envisager différents modes de réglementation, y compris la référence aux exigences des États-Unis dans la réglementation canadienne, de manière que toutes les modifications s'appliquent automatiquement. Il a expliqué que, pour de nombreux produits, cela se traduirait par un alignement automatique sur les exigences des États-Unis, sauf si des arguments solides pouvaient être avancés à l'encontre d'une telle option. L'intervenant a souligné que la coopération en matière de réglementation était optimale lorsqu'elle était fondée sur la collaboration, c'est-à-dire pilotée par les consommateurs ayant des préférences similaires, les parties prenantes ayant des préoccupations similaires et les organismes de réglementation ayant des intérêts communs.

1.19. **M. Daewan Kim**²¹ a traité des programmes volontaires et obligatoires mis en place afin de favoriser l'efficacité énergétique et d'assurer la transformation du marché. Il a indiqué que les programmes volontaires ciblaient les marchés émergents et les PME (par exemple les secteurs de la construction et des technologies) et visaient à stimuler des entreprises ou des secteurs nouveaux ou émergents. Lorsque le marché s'était développé, des programmes obligatoires s'appliquaient (appareils ménagers, matériel de bureau, etc.). L'intervenant a ajouté que les programmes obligatoires étaient efficaces, mais étaient parfois utilisés par les conglomérats pour rationaliser des prix trop élevés pour le consommateur. Plusieurs approches en matière d'étiquetage étaient suivies en fonction des caractéristiques spécifiques des produits. La première de ces approches qui a été traitée est l'attribution de cotes de performance (opérations d'entreprises à consommateurs; réfrigérateurs, téléviseurs, etc.); et la deuxième était l'établissement de normes minimales de performance énergétique (opérations d'entreprises à entreprises; adaptateurs, transformateurs électriques, etc.); et la troisième était l'établissement d'une norme supérieure qui dépassait de 30% la norme de la première catégorie (réfrigérateurs, climatiseurs, etc.). Il a indiqué que les approches avaient parfois été modifiées en raison de l'évolution des marchés.

1.20. **M. Rafael Nava**²² a consacré son exposé au processus réglementaire du Mexique. Il a indiqué que son pays avait commencé à élaborer des règlements dans le domaine de l'efficacité énergétique il y avait plus de 20 ans. Le Mexique avait opté pour l'approche obligatoire sur la base de plusieurs éléments, y compris la culture mexicaine en matière de consommation. L'intervenant a expliqué que la première étape du processus réglementaire consistait à examiner les normes ou les règlements nationaux existants qui portaient sur la question. Ensuite, il était tenu compte des normes internationales existantes (ISO ou CEI). L'intervenant a souligné que toutes les parties prenantes (consommateurs, organismes de réglementation, milieux universitaires, entreprises, etc.) étaient représentées au sein du comité chargé d'élaborer le nouveau règlement. Avant d'établir le règlement, le Mexique le notifiait à l'OMC, et ménageait une période pour la présentation d'observations afin de faire en sorte que toutes les parties prenantes puissent examiner la nouvelle mesure. Le comité se penchait ensuite sur les observations et déterminait la meilleure voie à suivre. Ce processus était entièrement transparent. L'intervenant a indiqué que des efforts étaient également déployés à l'échelle panaméricaine afin que les exigences en matière d'étiquetage énergétique soient harmonisées. Une difficulté essentielle était due au fait que les produits devaient être comparables sur le plan de la consommation d'énergie.

1.21. L'exposé de **M. Keith Mason**²³ portait sur le programme Energy Star des États-Unis. L'intervenant a souligné qu'il s'agissait d'un programme d'étiquetage volontaire à l'échelle mondiale reposant sur les spécifications de performance, les essais et la vérification. Plus de 5,2 milliards de produits, appartenant à plus de 70 catégories, avaient été vendus depuis 1992 (à

²¹ Agence coréenne de l'énergie, sur la politique de la Corée en matière d'efficacité énergétique. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/153.

²² Directeur général du Conseil mexicain de normalisation et d'évaluation de la conformité (COMENOR) et membre du Conseil de l'Association nationale de l'électroménager (ANFAD). Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/154.

²³ Conseiller principal au Bureau de la planification et des normes en matière de qualité de l'air, Bureau de l'air et des radiations, Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis. Le texte complet de l'exposé a été distribué sous la cote RD/TBT/152.

l'exclusion des ampoules électriques), ce qui avait permis d'éviter l'émission de plus de 2,4 milliards de tonnes métriques de gaz à effet de serre. Le programme était géré par l'EPA, qui était principalement chargée d'élaborer les spécifications techniques pour tous les produits certifiés Energy Star, de négocier des accords formels avec d'autres pays, de valider et de tenir une base de données mondiale des laboratoires d'essais et des organismes d'accréditation et de certification internationalement reconnus, et de promouvoir l'harmonisation des méthodes et des approches de certification ainsi que le partage des données à l'échelle internationale. L'intervenant a souligné que le cycle d'élaboration des spécifications de produit de l'EPA était complexe et transparent et que les acteurs internationaux avaient la possibilité d'y participer. Tous les produits Energy Star devaient être certifiés par des tiers avant d'être étiquetés. En février 2016, on dénombrait 615 laboratoires de fabricants accrédités pouvant délivrer cette certification dans le monde.

1.22. En conclusion, **M. Alejandro Buvinic** (modérateur) a mis en lumière certains points saillants des exposés. Il a indiqué que les expériences décrites témoignaient à la fois de l'utilité de la réglementation obligatoire et des normes volontaires mais que, dans certains cas, elles faisaient peut-être ressortir tout particulièrement les avantages des prescriptions obligatoires. Il a souligné que, en raison de la rapidité de l'évolution technologique, il était nécessaire de réviser périodiquement les règlements et que, dans certains cas, les produits les moins écoénergétiques étaient retirés du marché. Il a également fait des observations sur certaines différences existant entre les Membres, par exemple sur le plan des systèmes de certification: l'UE utilisait la déclaration de conformité du fournisseur, alors que la certification par des tiers était plus usuelle aux États-Unis. Il a souligné que, malgré les différences, une plus grande harmonisation était possible afin de faciliter les échanges et de protéger l'environnement (grâce à une efficacité énergétique accrue). Il a également souligné que de telles séances thématiques ne s'achevaient pas forcément à la fin de la journée et qu'elles pouvaient marquer le début d'une collaboration et d'une coordination renforcées entre les Membres en vue d'améliorer les échanges entre les organismes de réglementation dans le cadre de la réalisation de l'objectif de l'efficacité énergétique.
